

Une offre de mutuelle pour les Fumélois

Publié le 06/11/2015

La Santé près de chez vous



Chantal Brel, conseillère déléguée aux affaires sociales, Michel Marsand et M. Chamaret./Photo DDM M. R.

Vendredi dernier, en fin de matinée, dans la salle de réunion du conseil municipal, une convention a été signée entre la mairie de [Fumel](#) et Actiom, représentées respectivement par Michel Marsand, adjoint à l'action sociale, et M. Chamaret, un des cofondateurs de l'association.

Actiom (Actiom de mutualisation) est une association d'assurés, à but non lucratif, qui a pour but de proposer aux communes, par le biais du CCAS (Centre communal d'action sociale), une solution mutualisée de santé pour tous leurs administrés, à des tarifs attractifs.

Michel Marsand prenait la parole : «Ce jour est important pour les Fumélois car cette démarche sociale leur permettra d'améliorer leur couverture sociale. Cette association a été choisie pour deux raisons essentielles : elle était la seule à proposer des permanences sur le territoire et elle avait déjà signé avec plus de 500 communes en France et les retours étaient favorables». M. Chamaret expliquait : «Lors des dernières élections municipales, nous avons constaté que nombre de candidats souhaitaient faciliter l'accès de leurs concitoyens à une mutuelle. (...) Nous voulons être un support de l'action du CCAS. Nous ne sommes pas du tout dans une démarche commerciale. On veut guider les gens, faire un point avec eux sur leur situation, les conseiller et les aider à monter leurs dossiers pour, in fine, faire en sorte qu'ils prennent la complémentaire santé qui leur convient le mieux».

Pour tout renseignement, appeler le 05 64 10 00 48. Les prochaines permanences auront lieu le jeudi 12 et le mercredi 25 novembre, dans la salle de réunion du conseil municipal de Fumel. D'autres dates seront proposées par la suite. Prendre rendez-vous auprès du CCAS de la mairie de Fumel au 05 53 49 59 79.

De notre correspondant local M.R.